

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-083 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Concernant le marché de désamiantage de l'ancienne école de l'Hivernerie, et suite à l'opération de diagnostic complémentaire commandée par la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il a été découvert de la colle amiantée sous les dalles du couloir et de l'ancien accueil, qui n'a pas été enlevée lors de la pose du carrelage.

Ces travaux supplémentaires, d'un montant de 13 200,00 € HT, nécessitent de présenter au Conseil Communautaire un avenant au marché initial de désamiantage.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'ajout du point sus mentionné à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-084 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2015

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 15 avril 2015 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès verbal de la séance du 15 avril 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-085 : RENOUELEMENT DES LIGNES DE TRESORERIE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement dont le versement des subventions et du FCTVA n'a pas encore été perçu, la Communauté de Communes dispose actuellement de deux lignes de trésorerie :

- Une ligne de trésorerie contractée le 17 juin 2014, auprès de la Banque Postale, à hauteur de 500 000 €, sur une durée d'un an, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt applicable : EONIA + marge 1,61%

Commission d'engagement : 0,15% du montant de l'enveloppe, soit 750 €

Commission de non utilisation : 0,20% du montant non utilisé

Paieement trimestriel à terme échu des intérêts et de la commission non utilisation

- Une ligne de trésorerie contractée le 26 juin 2014, auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, à hauteur de 300 000 €, sur une durée d'un an, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt applicable : EONIA + marge 1,70%

Commission d'engagement : 0,15% du montant de l'enveloppe, soit 450 €

Commission de mouvement : 0,03% du montant cumulé des tirages

Commission de non utilisation : 0,25% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages

Paieement trimestriel à terme échu des intérêts et des commissions de mouvement et de non utilisation

Les lignes de trésorerie en cours arrivant à leur terme au 16 juin 2015 pour la Banque Postale et au 25 juin 2015 pour la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, il est proposé de procéder à leur renouvellement pour un montant maximum total de 800 000 €, sur une durée d'un an.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les offres reçues dans le cadre de la consultation pour le renouvellement des lignes de trésorerie sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale, d'un montant de 660 000 €, aux conditions indiquées en annexe,
- autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à constater le renouvellement de la ligne de trésorerie,
- autorise Madame la Présidente à effectuer, sans autre délibération, toutes opérations relatives à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-086 : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°44687642001 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE VERS LA COMMUNE DU VIGAN

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Lors de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au 1^{er} janvier 2013, la Commune du Vigan a transféré à la Communauté de Communes des terrains, au titre de réserves foncières pour l'extension de la zone d'activités des Millepoises.

Le Conseil Communautaire, dans sa délibération n°2013-013 du 30 janvier 2013, a approuvé le transfert de l'emprunt n°44687642001 contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, le 11 mai 2010, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, pour financer l'acquisition de ce foncier, selon les modalités suivantes :

Date d'effet du transfert de l'emprunt : 01/01/2013

Capital restant dû au 01/01/2013 : 140 638,13 €

Date de la prochaine échéance : 31/01/2013

Montant de la prochaine échéance : 801,73 €

Date du terme : 31/05/2035

Ces terrains avaient fait l'objet d'une mention spécifique dans les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane au sein de la compétence obligatoire « Développement économique ».

Considérant l'abandon de ce projet, le Conseil Communautaire, dans sa délibération n°2014-145 du 15 décembre 2014, a approuvé la restitution de ces terrains à la Commune du Vigan et en conséquence le retrait des statuts de l'extension de la zone d'activités des Millepoises au Vigan.

En conséquence, il convient de procéder, en date d'effet du 1^{er} juillet 2015, au transfert de l'emprunt n°44687642001, au profit de la Commune du Vigan.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert à la Commune du Vigan, de l'emprunt n°44687642001, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, le 11 mai 2010, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, et transféré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane le 1^{er} janvier 2013, selon les modalités suivantes :

Date d'effet du transfert de l'emprunt : 01/07/2015

Capital restant dû au 01/07/2015 : 130 580,17 €

Date de la prochaine échéance : 31/07/2015

Montant de la prochaine échéance : 801,73 €

Date du terme : 31/05/2035

- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat d'emprunt portant transfert de celui-ci selon les conditions énoncées ci-avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-087 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Lors de sa séance du 15 avril 2015 (délibération n°2015-076), le Conseil Communautaire a validé la création du PETR Grand Quercy ainsi que l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à cette structure.

Les statuts du PETR Grand Quercy prévoient une représentation de ses membres au sein du Comité Syndical selon la règle de répartition suivante : un nombre de délégué proportionnel à la population de l'EPCI pondéré à 25% par la superficie. Après calcul, la Communauté de Communes Quercy Bouriane sera donc représentée par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants. Les délégués titulaires n'auront pas de suppléant attiré et en cas d'empêchement pourront donner pouvoir au délégué suppléant de leur choix.

Proposition est faite au Conseil Communautaire de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour siéger au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Madame la Présidente propose les candidatures de Madame Danielle Deviers, Monsieur Stéphane Magot, Monsieur Pascal Pavan, Monsieur Léon-Bernard Claesen et d'elle-même aux postes de délégués titulaires et demande si d'autres élus sont candidats. Monsieur Jean-Pierre Cousteil se porte candidat.

Sont élus, par 42 votes pour et une abstention (Jean-Louis Constant), en tant que représentants titulaires de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au sein du PETR Grand Quercy : Madame Marie-Odile Delcamp, Madame Danielle Deviers, Monsieur Stéphane Magot, Monsieur Pascal Pavan, Monsieur Léon-Bernard Claesen et Monsieur Jean-Pierre Cousteil.

En ce qui concerne les délégués suppléants au sein du PETR, Madame la Présidente propose les candidatures de Madame Delphine Soubiroux-Magrez et de Monsieur Patrick Labrande, et demande si d'autres élus sont candidats.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Madame Nathalie Denis, Madame Fabienne Charbonnel et Monsieur Bernard Péquin se portent candidats. La candidature de Monsieur Christian Legrand est également proposée.

Sont élus, à l'unanimité, en tant que représentants suppléants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au sein du PETR Grand Quercy : Madame Nathalie Denis, Madame Delphine Soubiroux-Magrez, Madame Fabienne Charbonnel, Monsieur Patrick Labrande, Monsieur Bernard Péquin et Monsieur Christian Legrand.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-088 : DESIGNATION DE DELEGUE AU SEIN DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU LOT

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Pour mémoire, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot est un organisme départemental qui a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, avec pour missions :

- l'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Lors de sa séance du 15 avril 2015 (délibération 2015-074), le Conseil Communautaire a validé l'adhésion au CAUE de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour l'année 2015. Cette adhésion permet aussi à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de prendre part activement aux instances du CAUE, avec un représentant, qui siège au sein de l'Assemblée Générale.

Proposition est faite au Conseil Communautaire de désigner un représentant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Madame la Présidente propose la candidature de Monsieur Stéphane Magot.

Est élu, à l'unanimité, en tant que représentant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot : Monsieur Stéphane Magot.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-089 : SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE A LA DECLARATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES CONCERNANT LE PROJET DE LOI PORTANT « NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRE) »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Réunis le 15 avril 2015, pour débattre des orientations et des dispositions contenues dans le projet de loi NOTRe à la veille d'une seconde lecture au Sénat, les maires et les présidents d'intercommunalités de France ont alerté sur les dérives répétées du texte et appelé à une libre organisation du bloc communal dans le respect des communes et tenant compte de la réalité des territoires et de la situation économique, sociale et financière du pays.

Ils appellent à :

1 - Respecter les communes et les maires, premier échelon de proximité de notre démocratie, indispensables à la cohésion sociale en milieu urbain et périurbain, dans les banlieues ainsi que dans les zones rurales. Ils sont fermement opposés au principe d'une élection supra communale des élus intercommunaux à l'échéance 2020 qui marginaliserait les communes et leur maire. Le pays n'a pas besoin d'un niveau de collectivité supplémentaire mais de confirmation de la proximité et plus de considération vis-à-vis des élus qui se dévouent au quotidien au service de tous nos concitoyens.

2 - Faire confiance aux élus pour déterminer les périmètres les plus cohérents des intercommunalités. Les élus refusent catégoriquement le seuil minimal imposé de 20 000 habitants, inadapté à la diversité des territoires et aux réalités locales, comme en témoignent les nombreuses dérogations votées à l'Assemblée nationale. Ils s'opposent à toute définition normée de l'intercommunalité et attendent de la loi qu'elle conforte la libre appréciation locale des futurs périmètres intercommunaux, dans le cadre d'une véritable concertation et selon un calendrier adapté à la nécessaire continuité de l'action publique.

3 - Conforter le principe de subsidiarité et les transferts volontaires de compétences. Opposés à de nouveaux transferts obligatoires de compétences (notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement) et au retrait de la notion d'intérêt communautaire, les élus rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement tenant compte de la maîtrise des dépenses publiques. Ils indiquent qu'extension des périmètres et intégration automatique concomitante des compétences sont irréalistes et entraîneront la paralysie de l'action locale et la fragilisation de nombreux services publics.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Ils dénoncent la doctrine selon laquelle l'enfermement dans un seul périmètre intercommunal pourrait répondre à l'exercice de toutes les politiques publiques avec efficacité, parce qu'il y a plusieurs bassins de vie en fonction des enjeux en cause (école, zones d'activités, hôpital...).

Ils rappellent que l'intercommunalité est l'émanation des communes et s'opposent donc à toutes mesures d'unification de la DGF ou des impôts ménages à l'échelon intercommunal qui seraient imposées aux communes contre leur volonté et qui les priveraient de leur autonomie financière.

4 - Mutualiser efficacement. Favorables au renforcement des mutualisations au sein du bloc communal ainsi qu'entre communes ou entre intercommunalités, les élus demandent des outils simples, efficaces et souples de partage de services car c'est une vraie réponse à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

5 - Stabiliser les règles pour avancer. Les élus dénoncent le changement perpétuel des règles qui déstabilise les projets en cours. Ils refusent la remise en cause moins d'une année après son adoption des dispositions sur le transfert du PLUi ou encore sur la définition de l'intérêt communautaire.

Les maires et les présidents d'intercommunalités de France alertent ainsi les parlementaires sur les dérives du projet de loi qui vise à effacer la commune et la proximité sans en mesurer les incidences sur la cohésion sociale du pays et la qualité des services aux habitants. Ils dénoncent également l'affirmation visant à faire croire qu'il y aurait des gains financiers avec cette vision très technocratique des territoires et demandent plus de liberté, de lucidité et de pragmatisme dans les dispositions votées.

En revanche, il faut faire confiance au sens de la responsabilité des élus locaux, qui sont pleinement résolus à prendre toutes les initiatives utiles pour améliorer l'efficacité de la gestion publique locale et lutter contre les fractures de notre société dans un cadre financier contraint.

Monsieur Jean-Pierre Cousteil (Pouvoir de Bernard Boyé à Jean-Pierre Cousteil) ne participe pas au vote.

Les élus de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, par 31 votes pour et 10 abstentions (Sylvie Theulier, Paola Benastre, Liliane Lemercier, Pouvoir de Nadine Saoudi à Christian Lalande, Christian Lalande, Jean-Louis Constant, Michel Cammas, Patrice Maury, Bruno Sabatier, Eric Lavergne) soutiennent la déclaration des maires et présidents d'intercommunalités concernant le projet de loi « NOTRE ».

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-090 : CRECHE DE L'HIVERNERIE- VALIDATION DU PROJET

Rapporteur : Claude VIGIE

Par une délibération du 5 mars 2014 (n°2014-028), le Conseil Communautaire validait l'avant-projet définitif du projet de la crèche et du relais des assistantes maternelles (RAM) de l'Hivernerie. Puis, le coût de l'opération a été modifié par la délibération du 15 décembre 2014 (n°2014-155), à hauteur de 1 145 000,00 € HT.

L'avant-projet prévoyait, pour la crèche, de créer une structure administrative et technique centrale, comprenant les bureaux, vestiaires, cuisine, autour de laquelle s'articulaient les trois sections: petits, moyens et grands. Les sections étaient composées chacune de dortoirs, salle de change, salle d'éveil.

Une extension du bâtiment de 20 m² était également prévue pour l'espace repas des nourrissons et la bibliothèque.

Pour le RAM, l'espace était composé d'un accueil, d'un bureau et d'une salle d'éveil.

Le projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre permet d'affiner les plans en fonction des besoins exprimés par le personnel de la crèche et du RAM et de le décliner d'un point de vue technique.

Au titre des modifications majeures depuis l'avant-projet définitif, on compte la suppression de l'extension du bâtiment, la modification du tracé des cloisons de la structure administrative et technique centrale, afin de dégager de l'espace pour les sections, ainsi que la diminution de la surface couverte par le préau.

Calendrier prévisionnel

Les opérations de désamiantage doivent s'achever dans le courant de l'été 2015. Le chantier pourrait démarrer en septembre par la période de préparation, pour une durée d'un an environ, soit jusqu'en septembre 2016.

La période idéale pour le déménagement de la crèche, en fonction de l'activité du personnel serait le mois de décembre 2016, ce qui permettrait une ouverture courant janvier 2017.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Financement

Le coût estimatif du projet est estimé à hauteur de 1 145 000,00 € HT, dont 790 000,00 € HT de travaux, y compris les opérations de désamiantage.

En termes de fonctionnement, le projet permettrait de passer d'un état énergétique initial de classe F à 12 180,00 € HT annuels à un état énergétique de classe D à 4 326,00 € HT. A ces dépenses, il conviendra d'ajouter les prestations de ménage d'environ 4 000 € pour le RAM. La réduction de l'émission des gaz à effet de serre passerait quant à elle de la classe G à la classe C.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, suite à la notification officielle de l'attribution de la DETR 2015, se présente comme suit :

-	Etat (DETR)	34,7 % attribués	319 179,00 €
-	Conseil Régional Midi Pyrénées	10,9 % attribués	100 000,00 €
-	Conseil Général	10,9 % attribués	100 000,00 €
-	Caf	43,5 % attribués	400 000,00 €

représentant 45 % d'aides publiques directes (Etat, Région et Département), et 80 % de subventions prévisionnelles globales pour cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le projet pour la réhabilitation de l'ancienne école de l'Hivernerie pour l'accueil d'une crèche et du relais assistantes maternelles pour un montant d'opération de 1 145 000,00 € HT.
- autorise Madame la Présidente à lancer une consultation des entreprises, selon les dispositifs fixés par le Code des Marchés Publics, puis à signer les marchés correspondants.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-091 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS POUR LA REFECTION D'UN PONT SUR LA COMMUNE D'USSEL

Rapporteur : Claude VIGIE

Le Pont sur le Vert, sur la voie communale n°303, est situé à la limite entre les communes d'Ussel et de Mechmont.

A la suite du diagnostic réalisé par la Direction Départementale des Territoires du Lot le 02 juillet 2013, un courrier a été envoyé à la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour alerter sur l'état de dégradation de l'ouvrage.

En effet, l'ouvrage d'art est en mauvais état, le diagnostic concluant sur :

- un effondrement de la voûte de l'ouvrage de décharge central au niveau de sa clé, et partie du corps de chaussée se vidant au droit de l'effondrement de la structure
- des fondations disparues et une assise des appuis creusée par les crues du ruisseau, dans les 2 ouvrages de décharge rive gauche du Vert
- un radier cassé dans la voûte principale

Aussi, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a missionné à sa charge un bureau d'études techniques pour affiner le diagnostic initial et proposer une solution de réparation pérenne.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 150 000 € HT, à diviser en deux fois 75 000 € HT pour chaque collectivité.

Une convention (jointe en annexe) entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Communauté de Communes Quercy Bouriane est donc nécessaire pour définir les modalités de participation de chacune des parties.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, par 23 votes pour et 20 abstentions (Pouvoir de Nadine Saoudi à Christian Lalande, Paola Benastre, Sylvette Belonie, Françoise Lagrange, Jean-Louis Constant, Christian Lalande, Daniel Souladié, Stéphane Magot, Michel Cammas, Jean-Pierre Cousteil, Pouvoir de Bernard Boyé à Jean-Pierre Cousteil, Patrice Maury, Georges Martinot, Christian Chavaroche, Pouvoir de Jérôme Maleville à Christian Chavaroche, Serge Lamouroux, Jean-Michel Favory, Pouvoir de Christian Legrand à Jean-Michel Favory, Fabienne Charbonnel, Eric Lavergne) :

- valide la convention de participation financière pour la prise en charge des travaux de voirie communale dans le cadre de la réparation d'un ouvrage d'art sur les territoires des communes de Mechmont et d'Ussel, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-092 : CONTRAT DE PRET A USAGE POUR LES PARCELLES C1, C2, C11, C12 et C13b DE LA ZONE DE LAFAGETTE A MONSIEUR LIONEL SISTERNE

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire avait examiné la possibilité d'une vente de terres agricoles dans la zone de Lafagette auprès de Monsieur Lionel Sisterne, demeurant au Pech Peyroux au Vigan, qui souhaitait s'en porter acquéreur afin d'agrandir son exploitation. Après concertations, les conseillers communautaires n'avaient pas souhaité donner suite à cette demande, afin de ne pas réduire de manière trop conséquente les réserves foncières de la collectivité, et le prix d'achat semblant peu profitable à la Communauté de Communes.

Néanmoins, le besoin de terres agricoles de Monsieur Lionel Sisterne étant toujours prégnant et afin de pouvoir permettre à ce jeune entrepreneur de développer son activité, il est proposé de lui consentir un prêt à usage à titre gratuit (cf modèle joint), et ce à compter du 1^{er} juin 2015.

Ainsi, la Communauté de Communes Quercy Bouriane conserve la possibilité de reprendre les terrains, après levée des récoltes en cours, et d'en disposer en vue de l'installation d'une entreprise.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelles	Contenance en m ²
C1	1 076
C2	685
C11	7 480
C12	9 962
C13b	3 471
Total	22 674

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à conclure un contrat de prêt à usage à titre gratuit, pour les parcelles C1, C2, C11, C12 et C13b d'une contenance totale de 22 674 m² au bénéfice de Monsieur Lionel SISTERNE, et ce à compter du 1^{er} juin 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUROUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-093 : VENTE DES LOTS N°8 ET N°9 DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE A MONSIEUR STEPHANE SOULIE

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Monsieur Stéphane SOULIE souhaite se porter acquéreur des lots n°8 et n°9. Les lots n°8 et n°9 ont une contenance de 1051 m². Pour mémoire, le Conseil Communautaire, en séance du 8 juillet 2009, avait déterminé le prix de vente à 12 € HT le m², soit un montant total de 12 612,00 € HT.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, il convient de joindre une délibération de l'assemblée précisant :

- le visa de l'avis des domaines,
- la mention du prix de vente TVA sur la marge comprise,
- la mention du coût historique (prix d'acquisition et frais d'acte) appliqué aux lots vendus.

Considérant l'avis des domaines en date du 7 novembre 2014, estimant la valeur vénale du terrain à 12,00 € /m²,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 13 185,72 €,

Considérant le coût historique appliqué aux lots vendus de 9 743,42 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la vente des lots n°8 et n°9 de la Zone d'Activités de la Croix de Pierre à Monsieur Stéphane SOULIE, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 20 mai 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Pouvoir de Bernard BOYE à Jean-Pierre COUSTEIL – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nathalie DENIS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : Serge LAMOUROUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Jean-Michel FAVORY – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Fabienne CHARBONNEL

N°2015-094 : AVENANT AU MARCHE DE DESAMIANTAGE DE L'ANCIENNE ECOLE DE L'HIVERNERIE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la présence d'amiante dans le couloir et l'ancien accueil de l'école maternelle de l'Hivernerie, ce qui ajoute une surface de 66 m² aux traitements initialement prévus dans le marché de travaux.

En effet, il s'avère que la colle amiantée présente sous les dalles du couloir et de l'ancien accueil n'a pas été ôtée lors de la pose du carrelage. Cette colle a été détectée à la suite de l'opération de diagnostic complémentaire commandée par la Communauté de Communes Quercy Bouriane en avril 2015.

L'entreprise a chiffré les travaux complémentaires à hauteur de 200,00 € HT / m², soit pour 66 m² une plus-value de 13 200,00 € HT par rapport au marché initial.

Le montant du marché de travaux de désamiantage de l'ancienne école de l'Hivernerie est modifié comme suit :

Montant initial du marché € HT	55 935,00 €
Montant de l'avenant n°1 € HT	13 200,00 €
Nouveau montant du marché € HT	69 135,00 €

Cet avenant représente une augmentation de 23,6 % par rapport au montant initial du marché.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 au marché de travaux de désamiantage de l'ancienne école de l'Hivernerie à Gourdon, pour un montant de 13 200,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché de travaux à 69 135,00 € HT,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles relatives à cet avenant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP